

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ESP&ID_NUMPUBLIE=ESP_136&ID_ARTICLE=ESP_136_0155

L'innovation dans les sports de nature : l'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver

par Yohann RECH, Jean-Pierre MOUNET et Marika BRIOT

| érès | *Espaces et sociétés*

2009/1-2 - 136-137

ISSN 0014-0481 | ISBN 2-7492-1079-7 | pages 155 à 171

Pour citer cet article :

— Rech Y., Mounet J.-P. et Briot M., L'innovation dans les sports de nature : l'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver, *Espaces et sociétés* 2009/1-2, 136-137, p. 155-171.

Distribution électronique Cairn pour érès.

© érès. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



L'innovation dans les sports de nature : l'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver

Yohann Rech
Jean-Pierre Mounet
Marika Briot

Les stations de sports d'hiver ont structuré à la fois socialement, économiquement et physiquement l'espace montagnard qui leur est dédié. L'attractivité dont elles ont fait preuve a reposé des années durant sur une discipline principale, forte composante du tourisme hivernal : le ski. L'arrivée impromptue de cette activité particulièrement lucrative sur un espace rural a, bien entendu, modifié les équilibres économiques et sociaux, pour se stabiliser au fil du temps de manière tout à fait contingente. Or, après plusieurs décennies de fonctionnement, ce système en gravitation autour d'une mono-

Yohann Rech, doctorant, laboratoire Sport et Environnement Social (SENS), UFRAPS, Université Joseph-Fourier Grenoble 1.

yohann.rech@ujf-grenoble.fr

Jean-Pierre Mounet, maître de conférences à l'UFRAPS, Université Joseph-Fourier Grenoble 1 et chercheur au laboratoire Sport et Environnement Social (SENS).

jean-pierre.mounet@ujf-grenoble.fr

Marika Briot, chercheur associé au laboratoire Sport et Environnement Social (SENS), UFRAPS, Université Joseph-Fourier Grenoble 1.

marika.briot@ujf-grenoble.fr

activité est remis en question : les stations de sports d'hiver sont confrontées à des changements susceptibles de provoquer, *a priori*, des transformations organisationnelles et de modifier l'équilibre systémique que certaines d'entre elles ont atteint. Ces changements sont d'ordres divers et interrogent non seulement la manière dont sont perçues ces transformations, mais surtout la façon dont s'adaptent les acteurs des stations. L'une de ces modifications est l'intrusion de manière régulière de nouvelles activités sportives sur ces sites. Dès lors, il s'agit de comprendre comment, face à une activité historique (le ski), d'autres acteurs sportifs s'implantent dans une station et sont contraints de coexister socialement *et* spatialement sur un site dont l'extension est nécessairement limitée.

Le présent article¹ cherche à saisir les effets induits par l'irruption de nouvelles activités sur un espace de loisir sportif déjà structuré, tel qu'une station de sports d'hiver. Une enquête sociologique de type monographique a été réalisée dans la station de Font d'Urle, située dans le Vercors (France). En s'intéressant aux innovations permanentes que connaissent les sports de nature et à leurs implications directes dans l'organisation d'un site (où diverses activités sportives se trouvent mêlées), il s'agit de mettre en évidence quels types de relations se nouent entre les acteurs mais également entre humains et non-humains (Latour, 2006). La question du changement et de l'innovation² est donc au centre de la réflexion menée, en cherchant à retracer les liens potentiels entre les organisateurs de ces nouvelles pratiques et ceux des activités plus traditionnelles. De manière complémentaire, nous avons porté une attention toute particulière aux espaces de pratique, puisque les stations de ski présentent des contextes d'action dont la structuration est dépendante des espaces enneigés (Mounet et Briot, 2004). En considérant ce facteur, nous voulons saisir comment les adeptes d'une nouvelle pratique cherchent à s'approprier un espace sur un site et comment le domaine skiable, lieu historique et légitime de la station, englobe la nouvelle discipline ou au contraire résiste à son assaut.

1. Cet article s'inscrit dans un programme de recherche intitulé « Activités économiques et ancrage territorial : l'exemple des stations de montagne », financé par la Région Rhône-Alpes et dirigé par le CEMAGREF, Grenoble.

2. Les innovations scientifiques et techniques ont été des objets de recherche privilégiés pour les tenants de la théorie de l'acteur-réseau (Callon, 1986 ; Latour, 1992). Pour notre étude, nous considérons l'apparition d'une nouvelle pratique comme un cas d'« innovation sportive », sans privilégier sa phase pionnière de création mais plutôt son développement et sa sortie de la confidentialité en devenant une composante sociale que les autres acteurs doivent prendre en compte. Nous avons qualifié ce phénomène d'« irruption » pour souligner l'imposition de cette nouvelle réalité aux autres acteurs.

**DES ESPACES DE LOISIR SPORTIF EN MUTATION :
LES STATIONS DE SPORTS D'HIVER*****Les stations de moyenne montagne face aux évolutions conjoncturelles...***

L'État français, conscient du potentiel de ce secteur, s'est très vite intéressé au tourisme hivernal et son interventionnisme durant le « plan-neige » s'est traduit par de nombreux aménagements de la montagne. Par cette politique volontariste et grâce à des subventions publiques, de nombreuses stations ont vu le jour, augmentant la capacité d'accueil globale et transformant l'espace montagnard. En 1985, la loi Montagne³ a marqué un coup d'arrêt dans cette politique d'aménagement, tout en participant à l'institutionnalisation des stations, notamment en instaurant une taxe sur les remontées mécaniques et en rendant les secours payants pour le ski de fond et le ski alpin. À l'heure actuelle, alors que la France dispose de vastes domaines skiables, une dichotomie s'opère toutefois entre quelques stations très prospères et une multitude d'autres qui le sont beaucoup moins (SEATM, 2002). Ces importantes disparités montrent que les années fastes de « l'or blanc » semblent quelque peu révolues, notamment pour les sites de moyenne montagne, tant les dernières évolutions structurelles et conjoncturelles montrent un affaiblissement de ce secteur.

Les stations de sports d'hiver situées en moyenne altitude sont confrontées à des problèmes chroniques d'enneigement ne leur permettant plus de garantir une offre de qualité. Preuve en est l'augmentation de la superficie des pistes enneigées artificiellement qui est passée de 2 500 ha en 1999 à 4 524 ha en 2006 (ODIT, 2006), pour un total de 191 stations équipées. Mais ces aléas climatiques se font tout particulièrement ressentir dans les stations de basse altitude. À titre d'exemple, le Conseil général de l'Isère a classé les stations de sports d'hiver en quatre catégories, la première correspondant aux sites où le produit ski n'est plus porteur, compte tenu de l'incertitude liée à l'enneigement (Gerbaux, 2004).

Outre ces aspects climatiques, des évolutions socioculturelles ont provoqué des modifications dans la demande de la clientèle. L'alternance de temps de travail et de temps de repos, véritable marqueur de la vie sociale, ainsi que l'accroissement de la mobilité sont des caractéristiques de la société actuelle qui bousculent les repères spatio-temporels classiques, dont le tourisme est l'une des expressions (Viard, 2000). L'apparition des « Réductions de temps de travail » a modifié la durée des séjours (plus nombreux mais surtout plus courts), ainsi que les attentes de ces « court-séjournants » (AFIT, 2000) : ces hivernants privilégient le côté ludique des activités, partagent une sensibilité paysagère et environnementale et apprécient la fonctionnalité des lieux. Le

3. Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985.

renouvellement des goûts n'est pas sans interroger les formes d'adaptation que les stations sont susceptibles de mettre en place afin d'entrer en adéquation avec les attentes de la clientèle.

... et structurelles

Les stations de sports d'hiver présentent des contextes d'action particulièrement structurés, notamment grâce à un cadre juridique⁴ stipulant les modalités d'organisation des secours ainsi que la mise en place du balisage et la sécurisation des pistes, mais également parce que les stations sont souvent des lieux de vie, ce qui n'est pas le cas de nombreux espaces récréatifs. La massification du ski a engendré des transformations de l'espace par des aménagements pour rendre aisée la remontée et par le damage des pistes pour faciliter la descente (Mounet et *al.*, 2000). Sans aucun doute, le ski s'est imposé comme l'activité phare dont le tourisme hivernal est largement redevable et constitue une ressource inespérée pour de nombreux territoires reculés. Pour autant, si l'activité ski a été structurante pour les stations et a marqué de son empreinte (dans tous les sens du terme) l'espace montagnard, de nombreuses autres activités hivernales hors ski sont susceptibles de composer l'offre d'une station. Mise en avant par différents auteurs (Vigarelo, 1981 ; Pociello, 1995), une des caractéristiques des sports de nature est leur capacité quasi perpétuelle à se renouveler, et qui se réalise par différenciation, hybridation et plus rarement par innovation pure (Mounet, 2000). Ajoutons à cette catégorisation la possibilité, pour une modalité de pratique, de réapparaître après quelques décennies d'absence, comme ce fut le cas pour la raquette à neige. Les stations de sports d'hiver ne sont pas en reste de ce processus conduisant à la « création » d'activités en lien avec le ski ou s'en démarquant. Cette étude ne peut faire l'économie de l'analyse de ces activités dans toute leur diversité, d'autant plus que ces phénomènes de renouvellement et de « dynamique » des sports de nature interrogent fortement l'adaptation du système station à ce facteur structurel.

INNOVATIONS ET CHANGEMENTS DANS LES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

Eu égard aux changements climatiques, socioculturels et de modalité de pratique, un problème se pose quant à l'adaptabilité des stations face à cette nouvelle donne. Nous considérerons une station comme un « système complexe et original » (Monbrison-Fouchère de, 1996, p. 9) rassemblant une multitude d'acteurs aux stratégies variées. Chaque station est « composée de

4. Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 ainsi que la circulaire n° 78-003 du 4 janvier 1978 et la circulaire du 6 novembre 1987.

multiples relations entre différents acteurs publics et privés : relations bilatérales, multilatérales, formelles et informelles » (Gerbaux et *al.*, 2004, p. 24). Une station de sports d'hiver n'est pas une organisation mais bien l'agrégation d'une multitude d'organisations de tailles diverses, où chaque acteur développe ses propres stratégies et où chaque organisation dispose de ressources par rapport à l'ensemble du système, qu'il est possible d'analyser comme une action organisée (Friedberg, 1993). Pour décrypter le fonctionnement d'une station de ski dans toute sa complexité, et en considérant l'action collective comme un construit social, il faut partir des négociations et des interactions entre acteurs afin de comprendre comment une innovation transforme socialement et spatialement la station. La démarche adoptée s'ancre dans une perspective organisationnelle, mais enrichit la théorie « classique » des organisations en y intégrant, sur les conseils d'Amblard et *al.* (1996), des théories complémentaires. La question de l'innovation ainsi que celle de la spatialité des rapports entre les individus doivent être abordées sous l'angle de sociologies enclines à analyser les acteurs humains *et* les non-humains.

La théorie de l'acteur-réseau traite de la mise en lien des acteurs, mais également des entités physiques, dans le cadre d'innovations scientifiques et techniques (Callon, *op. cit.* ; Latour, 1992). Les sports de nature s'inscrivent dans un processus dynamique qui engendre leur renouvellement, la question du changement est centrale dans la démarche adoptée et plus particulièrement le changement comme résultante d'un processus d'innovation. D'après Latour (2006⁵), nul besoin d'étudier une innovation scientifique, ni un réseau au sens purement physique du terme, pour prétendre s'inscrire dans la théorie de l'acteur-réseau. C'est en réalité une démarche de recherche qui est à concevoir ; trois critères doivent être remplis pour se réclamer de ce courant. Tout d'abord, Latour (2006) nous invite à repenser la dichotomie savamment entretenue entre ce qui appartient au domaine social et ce qui relève du domaine technique, séparation artificielle qu'il est nécessaire de reconsidérer afin d'intégrer les non-humains (appelés *actants*) dans l'analyse. Ensuite, le terme « social » prend un sens différent de l'acception classique puisqu'il ne dispose pas de stabilité ni de composition *a priori* : c'est l'analyse qui révèle ce qui est pertinent pour être intégré au social. Enfin, l'enquête doit permettre de « réassembler le social » (Latour, 2006, p. 22), c'est-à-dire de comprendre comment un collectif prend forme.

Une pré-enquête réalisée dans la station de Font d'Urle a révélé l'apparition régulière de nouvelles activités, puisque le traîneau à chiens, la raquette

5. Afin de limiter les références bibliographiques liées à la théorie de l'acteur-réseau, nous avons privilégié cet ouvrage postérieur au début de notre enquête mais qui propose une bonne synthèse en la matière.

à neige, le *snowkite*⁶ et le ski *joëring*⁷ se sont implantés tour à tour en l'espace de vingt-cinq ans. Une telle offre sportive hétérogène nous a paru propice à l'étude d'une innovation potentiellement génératrice de transformations, les activités sportives nouvelles étant considérées comme des cas d'innovation. L'objectif est bien de comprendre comment un collectif se crée à partir d'une innovation et permet, en y associant des entités physiques, de retracer de nouvelles formes d'associations entre acteurs. En admettant que la genèse de cette innovation en matière de loisir sportif (c'est-à-dire les conditions pionnières d'apparition d'une discipline nouvelle⁸) n'est pas l'objet de cette étude, nous nous attacherons à mettre en évidence les chaînes d'acteurs et d'actants qui se créent autour d'une discipline nouvellement apparue sur un site et qu'il s'agit de retracer. Ce n'est donc pas l'innovation en soi qui sera étudiée, mais le collectif susceptible de la porter et analysable en termes de réseau. C'est donc dans une logique dynamique que le changement sera analysé en le considérant comme un processus et en privilégiant, comme l'a très justement suggéré Bernoux (2004), la manière dont on passe d'un état à un autre état. La pré-enquête nous a révélé à Font d'Urle un site particulièrement complexe, constitué d'une forêt domaniale, d'une seconde forêt appartenant au Mandement de Saint-Nazaire et d'une grande partie des terrains appartenant au Conseil général de la Drôme, dont un Espace naturel sensible⁹. La diversité des statuts des espaces met en interaction divers gestionnaires : l'Office national des forêts (ONF), le service environnement du Conseil général et la Régie départementale de Font d'Urle chargée de la gestion des activités ski alpin et ski de fond. L'imbrication de ces espaces a laissé supposer l'existence d'une situation complexe et d'interactions diverses entre les acteurs. Ajoutons à cela une offre sportive bigarrée issue d'innovations sportives et, surtout, une foule de non-humains aux caractéristiques variées présente sur le site, comme la neige (et de l'incertitude de sa présence), les balisages, les remontées mécaniques, les engins de glisse, etc. Autant d'entités qui, au fil de l'enquête, se révéleront peut-être pertinentes pour dérouler les nouvelles formes d'associations.

6. Le *snowkite*, dérivé du *kitesurf*, consiste à évoluer sur des skis ou sur un *snowboard*, en se propulsant grâce à un cerf-volant de traction.

7. Le ski *joëring* est une activité où un skieur glisse tiré par un cheval.

8. Certains auteurs ont abordé les « nouvelles pratiques » sous l'angle de la contre-culture (Maurice, 1987 ; Loret, 1995), montrant comment la logique de ces activités s'inscrit en rupture avec les sports traditionnels. Notre étude adopte une démarche d'un autre ordre pour se concentrer uniquement sur les *effets* de l'innovation sportive dans une station et non sur la nouveauté en soi. L'utilisation des termes « nouvelles pratiques sportives » auxquels nous nous référons, sert de manière très simple à qualifier l'apparition (ou la réapparition) de pratiques sportives sur un espace donné.

9. Géré par un Conseil général, un Espace naturel sensible (ENS) est un site préservé, présentant un intérêt faunistique ou floristique. Il peut être aménagé pour l'accueil du public dans un objectif culturel ou scientifique.

Éléments méthodologiques

Cette monographie s'inscrit dans une démarche organisationnelle et accorde une large place à la démarche inductive, privilégiant la découverte de terrain grâce à un aller-retour permanent avec l'objet étudié, au travers d'observations et de comparaisons. Une pré-enquête a été réalisée en octobre 2003 sous deux formes :

- en rencontrant le directeur de la station permettant de faire émerger une première liste d'acteurs pertinents ;
- en analysant divers documents écrits afin de retracer le contexte socio-historique de la station (historique de Font d'Urle, brochures touristiques).

Un guide d'entretien a été construit selon deux axes complémentaires :

- le premier axe aborde les changements et les évolutions perceptibles dans une station de moyenne altitude, ainsi que les relations entre les acteurs et la qualification de la nature de leurs interactions : coopération, conflit ou coopération conflictuelle ;
- le deuxième axe s'intéresse davantage aux espaces de pratique et à la représentation spatiale que chaque acteur se fait de la station. En partant du point de vue subjectif des acteurs, il s'agissait de comprendre s'ils se qualifiaient comme acteur interne ou externe à la station et de cerner non seulement les lieux de leur pratique, mais aussi l'imbrication des différents espaces qui se caractérise par des continuités ou des discontinuités.

Chaque acteur a reçu une fiche de confirmabilité retraçant les grandes lignes de l'entretien.

Au total, vingt-cinq entretiens semi-directifs ont été réalisés entre novembre 2003 et mars 2005. Les acteurs interrogés sont :

- des porte-parole d'une organisation ;
- des acteurs indépendants.

Compte tenu de l'approche théorique et de la commande de la Région Rhône-Alpes, nous avons privilégié les acteurs qui structurent le contexte d'action de manière directe, d'où l'importance donnée à l'offre de la station. Nous avons rencontré divers prestataires sportifs, des hébergeurs, la Régie départementale, les gestionnaires d'espaces, les élus à l'échelle communale et intercommunale, les commerçants, les Offices du tourisme et enfin les militants environnementaux.

Les nombreuses conventions entre acteurs ont également fait l'objet d'une analyse.

LA STATION DE SPORTS D'HIVER DE FONT D'URLE FACE À SES CHANGEMENTS

La station de sports d'hiver de Font d'Urle se situe dans la partie drômoise du Parc naturel régional du Vercors, sur la commune de Bouvante. Elle n'est pas un lieu de vie mais plutôt un stade de neige, c'est-à-dire investi par une clientèle journalière au faible bagage technique. D'altitude modeste, le site est composé de trois espaces distincts. Au sud, le domaine de ski alpin relativement restreint comptabilise huit téléskis alors que, au nord, l'espace de ski nordique est plus vaste. Un nouvel espace que nous décrirons plus loin a émergé à l'est de la station sur le plateau des Gagères. Le maire de Bouvante se désintéresse de la station et se contente de déléguer la gestion des secours au Conseil général de la Drôme. Ce dernier, par l'intermédiaire d'une Régie départementale, s'occupe de la gestion du ski alpin et nordique, et finance la station régulièrement en difficulté économique. La Régie se trouve dans l'obligation de coopérer avec divers gestionnaires d'espaces, notamment l'ONF et le service environnement du Conseil général, qui sont autant d'interlocuteurs obligatoires pour tout aménagement nouveau. Le système regroupant l'ensemble des acteurs liés au produit ski s'avère stabilisé et se caractérise principalement par une coopération commerciale. Pourtant, cet ordre que les acteurs ont construit se voit perturber par l'intrusion de nouvelles activités. En effet, le visage de la station a fortement évolué puisque, de manière régulière, des acteurs porteurs de nouvelles activités essayent de s'implanter sur le site. C'est le cas du traîneau à chiens proposé par des *mushers*¹⁰ privilégiant les sorties itinérantes sur plusieurs jours plutôt que les balades à la demi-heure. La raquette à neige s'est fortement développée dans les années 1990 et les Accompagnateurs en moyenne montagne sont prestataires de l'activité. Enfin, le ski *joëring* et surtout le *snowkite* sont les deux dernières disciplines à avoir vu le jour dans la station.

CONSTITUTION DES COLLECTIFS

Émergence d'un collectif : le « spot » des Gagères

Depuis quelques années, l'image un peu désuète de Font d'Urle a évolué, notamment sous l'impulsion de nouvelles activités. C'est par l'investissement d'un nouveau lieu, le plateau des Gagères, que la station connaît un regain d'intérêt de la part des adeptes des sports de glisse. Ce plateau venté, bordant les escarpements qui dominent le Diois, est le lieu où convergent les *snowkiteurs* et les *mushers*. D'après eux, le plateau a acquis en l'espace de

10. Le terme de *musher* désigne un conducteur de traîneau à chiens.

quelques années le statut de *spot*, lieu qui, par ses dispositions physiques particulières, est adéquat pour l'activité et que les adeptes s'approprient pour en faire leur terrain de jeu privilégié :

« les gens, moi je leur dis en me marrant, vous voyez vous êtes sur un *spot* à Font d'Urle en rigolant parce qu'ils viennent tous te parler de Chamonix, de machin, [...] Font d'Urle c'est le coin branché en ce moment » (*musher* 1).

Alors que le *spot* acquiert ses lettres de noblesse par une disposition contre-culturelle de ses pratiquants (Loret, *op. cit.*) en réalité attribuable aux pionniers, c'est plutôt, pour le cas de Font d'Urle, l'*agrégation* d'acteurs hétéroclites, de leur matériel d'évolution (ailes de *snowkite* et chiens de traîneau) et des espaces physiques qui lui confère ce statut. C'est donc la mise en commun des propriétés de l'espace et des activités qui construit la renommée du lieu. Les activités de *snowkite* et de traîneau à chiens n'entrent pas en concurrence pour s'approprier l'espace, mais sont complémentaires et interdépendantes. Un lien s'est créé entre deux pratiques que rien ne rapprochait *a priori*, par les propriétés symboliques de leurs engins respectifs, à savoir les ailes de *kite* et les chiens de traîneau :

« quand t'es sur le plateau de Font d'Urle avec tes clients en traîneaux, que t'as des gens qui font de la voile et tout, il y a des jours c'est le paradis, et nous on se sert de ça » (*musher* 1).

Par ce double mouvement, le *spot* est autant *fait* par les pratiquants et leurs objets, que par les propriétés physiques qui *font* le *spot* : sans disposition physique particulière, point d'investissement du lieu par une foule de pratiquants et sans les nouvelles formes de pratiques, point d'espace érigé en *spot*. Ce dernier naît d'une rencontre entre des humains qui s'approprient un lieu et des non-humains qui, par leurs dispositions matérielles et physiques, lui donnent sa singularité et sa rareté. La redéfinition de la station prend alors tout son sens lorsque les espaces sont remodelés et remodelent les activités des individus, par leurs dispositions de différentes natures, qu'elles soient physiques, symboliques ou phénoménologiques. Le *spot* relève donc autant de la chose que de l'expérience sensible des pratiquants en rapport à ces propriétés physiques et renvoie à ce que Berque (2000) nomme l'écoumène.

De la découverte du lieu par quelques adeptes du *snowkite* à sa divulgation, c'est une multitude de relations qui est apparue. La pratique du *snowkite* prenant de l'ampleur, certains pratiquants ont saisi l'opportunité de créer une école de *kite*, agréée par la Fédération française de vol libre. Cette école devant faire les preuves de sa pérennité, la Régie départementale affiche sa bonne volonté de promouvoir cette activité, notamment par un encart dans les plaquettes touristiques et en lui louant un local au cœur de la station. De son côté, le service environnement du Conseil général était resté en marge lors des balbutiements de l'activité, alors même que le site des Gagères est classé

Espace naturel sensible. Il s'est progressivement inquiété d'un possible afflux de pratiquants sur un espace à préserver. Il est donc parvenu à rassembler les différents protagonistes pour trouver un accord afin de limiter l'impact potentiel sur le site : quatre zones ont ainsi été circonscrites et entérinées par une convention. De cette rencontre entre toutes ces entités hétérogènes issues d'une « innovation sportive » émerge un collectif (Latour, 2004) qui va porter l'action des entités humaines et non humaines et redéfinir le statut d'une station jusque-là familiale. Constitué entre autres par les falaises, le vent, les scialets¹¹, les ailes de *kite*, les traîneaux à chiens, les pratiquants, les prestataires de ces activités et les gestionnaires, il s'agit bien d'un collectif qui s'est créé par l'interaction d'entités diverses que sont les objets, les humains et les espaces.

Un collectif controversé autour des pratiques itinérantes

Alors que sur l'espace des Gagères les acteurs se sont entendus pour définir un monde commun (Latour, 2004), il n'en est pas de même sur tous les espaces de la station. Les pratiques itinérantes que sont la raquette à neige et le traîneau à chiens sont contraintes d'être extrêmement mobiles et de se déplacer à travers les différents espaces qui constituent la station. La situation apparaît particulièrement problématique puisque l'irruption de ces deux activités vient perturber le « noyau dur » de la station composé des acteurs historiques, tributaires de l'activité ski.

Les quelques pistes de raquette à neige balisées et entretenues par la Régie sont en fait peu utilisées par les Accompagnateurs de moyenne montagne (AMM) qui préfèrent les espaces vierges pour emmener leur clientèle et ainsi valoriser leurs connaissances environnementales. C'est donc majoritairement sur des espaces non aménagés que les AMM évoluent, leur terrain de jeu étant potentiellement illimité. Or, un facteur réduit sérieusement leur espace de pratique : l'interdiction formelle, entérinée par une convention, de circuler sur les pistes de ski de fond¹². Cet état de fait rend la situation particulièrement complexe pour les AMM, obligés de composer avec un maillage dense des pistes auxquelles ils n'ont strictement pas accès, qui limite fortement leur choix de parcours. La structuration du contexte d'action n'est donc pas à l'avantage des raquettistes. Un professionnel va par exemple jusqu'à prévenir la Régie de l'éventuel franchissement d'une piste lors d'une de ses sorties. C'est en fait un accueil mitigé qui est réservé à cette activité au sujet de laquelle différents rapports se nouent entre les acteurs. La Régie tente de canaliser les pratiquants non

11. Les scialets sont des cavités karstiques caractéristiques du Vercors.

12. L'accès aux pistes de ski de fond est donc d'une part interdit aux autres activités et d'autre part soumis à une redevance pour les fondeurs.

encadrés en aménageant des pistes prévues à cet effet, afin d'éviter la « divagation » sur les pistes de fond. Mais cela a comme conséquence de déplacer les raquetistes plus loin dans la nature. D'ailleurs, les accompagnateurs n'apprécient guère ce type d'aménagements rendant illégitime leur activité professionnelle. D'autre part, certains commerçants, traditionnellement orientés vers les pratiques de fond et d'alpin, voient d'un mauvais œil l'arrivée d'une pratique considérée comme « une verrue » [loueur 1] et s'indignent de la gratuité d'une activité qui, selon eux, demande à être entretenue.

« Il y a une demande énorme de ça, de la balade. Et je trouve qu'elle est, qu'elle est... en complète contradiction avec l'essence du sport de traîneau » (*musher* 2).

Les *mushers* de la station préfèrent s'adonner au *raid* itinérant en délaissant le profit immédiat pour s'inscrire dans une logique de passionné (Bouhaouala, 2001).

Alors que ce nomadisme est une situation tout à fait normale pour les professionnels du traîneau à chiens, elle est parfois mal perçue par certains acteurs de la station, qui leur reprochent leur volatilité et la difficulté à faire profiter l'ensemble de la station des retombées économiques de leur clientèle. Les différents acteurs entrent dans un conflit latent dans lequel chaque partie est amenée à justifier ses actions, mais surtout à dénoncer celles des autres en fonction de son propre sens de la justice (Boltanski et Thévenot, 1991). Pour les *mushers*, Font d'Urle est une étape, un point de passage obligé dans un vaste parcours s'étalant à l'échelle du massif. Mais la station, au lieu d'être un connecteur d'espaces permettant la liaison entre plusieurs sites, fonctionne comme un véritable verrou. Comme pour la raquette à neige, les traîneaux à chiens sont formellement interdits sur les pistes de ski de fond et de ski alpin. Or, compte tenu de la densité des pistes, la traversée de la station se transforme en véritable casse-tête. Une convention stipule les modalités de franchissement des pistes de ski alpin autorisant les *mushers* à évoluer sur le domaine skiable seulement en dehors des horaires d'ouverture des pistes. Une piste de contournement de la station a bien été financée par le Conseil général, mais sans véritable concertation. Celle-ci s'est avérée impraticable du fait de son orientation, le vent amoncelant la neige de manière continue et créant des congères infranchissables en traîneau. Pour atteindre le plateau d'Ambel, particulièrement prisé des *mushers*, ces derniers n'ont par conséquent pas d'autre choix que de franchir Font d'Urle et donc de réveiller leurs clients à l'aube pour respecter la réglementation en vigueur. De plus, les *mushers* doivent s'acquitter d'une redevance versée à l'ONF pour traverser la forêt domaniale de Lente. Malgré la bonne volonté de coopération commerciale instaurée par la Régie, les rapports sont très justement qualifiés de « relation conflictuelle cordiale » [*musher* 3] et la situation reste pour le moins électrique.

Continuité et discontinuité des espaces

Toute nouvelle activité sportive cherche nécessairement à s'approprier un espace de pratique, condition *sine qua non* de son implantation sur un site. Plusieurs activités sportives ont régulièrement déferlé sur la station, s'y implantant de manière disparate. Le plateau des Gagères s'est imposé comme un lieu commun en faisant converger de nombreuses entités. Cet espace faiblement anthropisé (Berque, *op. cit.*) à l'origine a connu une mutation, rendue possible principalement parce que le plateau est éloigné des remontées mécaniques et n'interfère nullement avec le domaine skiable. Il n'en est pas de même pour plusieurs autres espaces qui sont restés quant à eux cloisonnés, n'ayant pas la chance de se situer en bordure de la station. Dans le contexte étudié, l'appropriation d'un espace de pratique par les acteurs d'une nouvelle activité est un enjeu de lutte, pour lequel la question de la construction du continu et du discontinu entre les espaces apparaît centrale. Chaque innovation sportive provoque des changements spatiaux, en lien direct avec l'interférence qu'elle engendre sur les espaces traditionnels réservés aux skieurs, occasionnant deux types de situations.

D'une part, lorsque les espaces sont contigus et qu'ils ne se superposent pas avec des espaces historiques, l'activité peut se pérenniser sereinement. La construction de « limites » rend donc les espaces discontinus et quelque peu cloisonnés. C'est le cas pour le *snowkite*, mais également pour le ski *joëring* qui se voit damer une piste par la Régie au cœur même de la station, puisque les interactions spatiales avec les pistes de ski alpin (et les skieurs) sont inexistantes.

D'autre part, la mise en continuité des espaces est source de problème, particulièrement pour les pratiques itinérantes comme la raquette à neige ou le traîneau à chiens, mobiles par nature.

L'idée d'une continuité ou d'une discontinuité entre les espaces dépend en réalité de chaque activité et de son intrusion dans le domaine skiable. Certes, chaque activité dispose d'un potentiel économique et apporte une animation à la station. Néanmoins, son propre développement est relatif à son impact sur l'activité ski qui conserve un rôle central par son historicité et par les capacités décisionnaires de ses acteurs. Mais la question du caractère inclusif et exclusif des espaces n'apparaît pas tranchée puisque ceux-ci se modifient régulièrement sous l'action des humains comme des non-humains. En effet, chaque innovation sportive transforme inmanquablement les rapports spatiaux et sociaux (au sens large) à l'intérieur de la station. C'est le cas lorsqu'un AMM dispose d'un talkie-walkie, gracieusement prêté par la Régie, afin de prévenir les secours en cas d'accident. Par l'intermédiaire d'un non-humain, ce sont les espaces qui se refondent. Expliquons-nous : le rôle des pisteurs-secouristes est d'intervenir en cas d'accident sur le domaine gravitaire de la station (c'est-à-dire les pistes balisées et les itinéraires hors pistes

accessibles depuis la plus haute remontée mécanique). Or précisément, les AMM n'ont pas accès à ces espaces puisque ceux-ci sont réservés au ski alpin. Ils évoluent donc *de facto* sur des espaces autres que ceux du domaine skiable. Le simple fait de disposer de la radio des secouristes rend possible l'intervention des secouristes sur une zone qu'ils n'ont pas à gérer, ce qui participe à une forme de brouillage des espaces conduisant à l'éclatement des « limites » juridiques du domaine skiable. Cet actant ne se contente donc pas de mettre en lien des acteurs, mais contribue à connecter entre eux également des espaces qui sont d'ordinaire cloisonnés.

Dans tous les cas observés, les espaces sont des *médiateurs* (Latour, 2006), déplaçant l'action et établissant de nouvelles connexions entre entités humaines et non humaines. Qu'ils soient membres à part entière du collectif comme sur le *spot* des Gagères ou qu'ils soient au centre de la controverse, ils sont au cœur de l'action. Les espaces sont, pour le cas étudié, révélateurs de l'état du collectif et de la forme plus ou moins aboutie qu'il prend. Sa stabilité ou au contraire sa difficile cohérence, sont à Font d'Urle explicables par l'imbrication des espaces de pratique.

CONCLUSION

Compte tenu de la posture théorique adoptée, apporter une conclusion ne va pas de soi. En abordant le « social en mouvement », celle-ci sera fondamentalement partielle et provisoire. L'arrivée impromptue de nouveaux pratiquants mais surtout des ailes de *snowkite* et des chiens de traîneaux, autrement dit des entités humaines et non humaines, a contraint les acteurs à cohabiter et à trouver de nouvelles formes de coordinations. Toujours en suivant Latour (2006), l'étude de ces associations met en évidence deux types de collectifs où les espaces jouent un grand rôle et rendent compte de l'état d'agrégation des entités. Le *spot* du plateau des Gagères crée l'accord puisqu'il est contigu au domaine skiable, alors que le second collectif est en cours, toujours redéfini et controversé puisque les pratiquants itinérants tentent une mise en continuité des espaces. Ce rôle de médiateur joué par les espaces n'est possible que parce que ces deniers posent un problème social. Une fois le contexte stabilisé, il reste peu de trace de cette véritable bataille que se sont livrée humains et non-humains autour des aménagements à réaliser. Mais ce nouvel ordre retrouvé n'est que relatif, puisque tout objet peut provoquer une controverse après plusieurs années : c'est le cas lorsque des remontées mécaniques, devenues obsolètes, sont à nouveau contestées et que leur démontage pose problème. Il ne s'agit pas d'attribuer à des non-humains des propos qu'ils ne pourraient tenir, dans une prosopopée déplacée, mais de souligner la possibilité de mutation des *intermédiaires* lorsque ceux-ci réintègrent l'action pour redevenir des *médiateurs*. C'est à ce titre qu'il est néces-

saire d'analyser la genèse socio-technique d'une activité dans une station qui est véritablement un laboratoire social et où s'expérimentent des associations par le biais de nouvelles pratiques intrusives.

Font d'Urle s'est au fil du temps transformée, développant une offre sportive composite mais non diversifiée, au sens où les nouvelles activités ont fait irruption dans la station et n'ont pas été le fruit d'une action délibérée des acteurs du ski. Ce processus vient largement perturber un système rodé dans lequel plus personne ne contestait la légitimité et la suprématie de l'activité ski. Mais le manque de neige chronique et les difficultés financières de la Régie sont semble-t-il faiblement perçus par les acteurs, ne remettant que très partiellement en cause une activité ski toujours reine. La difficulté qu'éprouve toute nouvelle activité à s'intégrer spatialement sur le site pose la question de l'adaptabilité des stations de moyenne montagne face aux changements qui les affectent. Pour le cas étudié, la diversification n'est pas un processus endogène et n'est nullement une réponse délibérée aux problèmes rencontrés. L'âpre lutte que se livrent les organisateurs des différentes activités pour conquérir un espace n'est que le reflet d'une diversification exogène à la station qui éclot dans la douleur.

Cette difficulté à unifier le collectif n'est pas sans lien avec la représentation que se font les acteurs à la fois de la station et de son intégration dans l'environnement. Ainsi se dévoilent deux représentations antagonistes de la station de sports d'hiver, non seulement en termes de continuité ou de discontinuité entre les différents espaces de pratique, mais également dans l'inclusion ou non de la station à son environnement. Les cosmologies différenciées qui émergent ont un rôle important dans la représentation des aménagements à réaliser et expliquent en partie les oppositions marquées entre les acteurs de différentes disciplines.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFIT, 2000. *Carnet de route de la montagne*, Paris, AFIT 2000.
- AMBLARD, H. ; BERNOUX, P. ; HERREROS, G. ; LIVIAN, Y.-F. 1996. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Le Seuil.
- BERNOUX, P. 2004. *Sociologie du changement dans les entreprises et les organisations*, Paris, Le Seuil.
- BERQUE, A. 2000. *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Éditions Belin.
- BOLTANSKI, L. ; THÉVENOT, L. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Éditions Gallimard.
- BOUHUAOUALA, M. 2001. « Relations inter-entreprises dans un marché local : le cas des PE-TPE du tourisme sportif en Vercors », *Espaces et Sociétés* n° 105-106, p. 229-251.

- CALLON, M. 1986. « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique* n° 36, p. 169-208.
- FRIEDBERG, E. 1993. *Le pouvoir et la règle – Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Éditions du Seuil.
- GERBAUX, F. 2004. « Les politiques territoriales en faveur des stations de montagne dans la région Rhône-Alpes », dans FACIM, *Stations de montagne, vers quelle gouvernance ?* Chambéry, Éditions Comp'Act, p. 87-91.
- GERBAUX, F. ; GEORGE-MARCELOIL, E. ; BOUDIÈRES, V. 2004. « L'univers complexe des stations », dans FACIM, *Stations de montagne, vers quelle gouvernance ?* Chambéry, Éditions Comp'Act, p. 21-41.
- LATOUR, B. 1992. *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris, Éditions La Découverte.
- LATOUR, B. 2004. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, Éditions La Découverte.
- LATOUR, B. 2006. *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, Éditions La Découverte.
- LORET, A. 1995. *Génération glisse*, Paris, Éditions Autrement.
- MAURICE, A. 1987. *Le surfeur et le militant*, Paris, Éditions Autrement.
- MONBRISON-FOUCHÈRE, P. (de) 1996. « Organiser et gérer une station touristique », *Cahiers Espaces* n° 47, p. 8-13.
- MOUNET, J.-P. 2000. *Les activités sportives de nature en France : contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d'acteurs*, Diplôme pour l'Habilitation à diriger les recherches en STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble.
- MOUNET, J.-P. ; NICOLLET, J.-P. ; ROCHEBLAVE, M. 2000. « L'impact des activités sportives de nature sur l'environnement naturel », *Montagnes Méditerranéennes* n° 11, p. 67-76.
- MOUNET, J.-P. ; BRIOT, M. 2004. *Station de moyenne montagne et changements structurels*, Actes du II^e Congrès International de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française, Université Paris-Sud XI, Orsay, 25-27 octobre 2004.
- ODIT, 2006. *Bilan des investissements réalisés en 2006 dans les domaines skiables alpins et sites nordiques français*, Paris, ODI France.
- POCIELLO, C. 1995. *Les cultures sportives*, Paris, Presses Universitaires de France.
- SEATM, 2002. *Les chiffres clés du tourisme de montagne en France*, Paris, Direction du Tourisme.
- VIARD, J. 2000. *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- VIGARELLO, G. 1981. « D'une nature... l'autre : les paradoxes du nouveau retour », dans C. Pociello (sous la dir. de), *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, p. 239-247.